



EVER'ONE

Avenue Henri Conscience 41
1140 Evere

Tel: 02 241 21 21

E-mail: info@century21everone.be

*la Ap 18h.
per Ap 18h.
Ven ALIN.*

CONVENTION EXCLUSIVE de recherche d'un acquéreur

Les soussignés : *M^{rs} ET M^{rs} HAROUATI M^{rs} HANES & M^{rs} GHAKIM MOUNIA*
Habitant à : *1180 EVERE - R. STRANBANTS 18*
Tel privé : *0178.03.06.22 (17^{me}) - 0178.50.30.4 (17^{me})*

Agissant en tant que propriétaires donnent mission à CENTURY 21 Ever'One de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à : *1180 Evere - R. Stranbants 18*

Le prix de vente s'élève à : *329 000,00 € (Trois cent vingt-neuf m. de euros)*
Le prix minimum souhaité par le vendeur s'élève à :

Nous autorisons CENTURY 21 Ever'One à fixer, à ses frais, un panneau ou une affiche de vente sur la façade à rue.

Une commission forfaitaire de : *3,63 % i.v.a comprise*

Sera versée à CENTURY 21 EVERONE, cette commission est due dès la conclusion de la vente ; elle est exigible dès le paiement de l'acompte par l'acquéreur aux vendeurs, mandataires au notaire.

Le Notaire du vendeur est Maître *J. Puyt... (1080 Bruxelles)*

La présente convention est consentie pour une période de 6 mois, qui prendra cours à la réception des documents nécessaires à notre mission de vente soit du *29.12.2016* au *29.06.2017*

Si aucun acquéreur n'est trouvé, les propriétaires-vendeurs ne sont redevables d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou de l'autre partie. Les frais de publicités et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par l'agence CENTURY 21 Ever'One.

A l'expiration de la convention, Century 21 Ever'One communiquera la liste des personnes physique et/ou morales à qui une information précise et individuelle a été fournie, au vendeur. En cas de vente ultérieure par la signature d'un compromis de vente, et dans un délai maximum de six mois, à l'une de ces personnes ou à une personne pour laquelle elle agissait, le vendeur sera tenu d'en aviser Century 21 Ever'One et de lui verser les honoraires convenus.

Fait en double exemplaire à : *1180 Evere - R. Stranbants (Rue+commune)*, le *29.12.2016*

Dans les quatorze jours ouvrables à compter du lendemain de la signature du présent contrat, le commettant a le droit de renoncer au contrat, sans frais, à la condition qu'il en informe l'agent immobilier par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le commettant renoncerait à ce droit est frappée de nullité. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit envoyée avant l'expiration de cette échéance.

Chaque partie reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Les propriétaires-vendeurs

[Signature]
[Signature]

CENTURY 21 Ever'One
[Signature]
0178.50.30.4